

**PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA « LOI SUR L'AIDE AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES »**

**Objectifs:** Accompagner les personnes dans leurs démarches vers l'atteinte et le maintien de leur autonomie économique et sociale.

**Qui est admissible:** Être âgé de 18 ans et plus – Ne pas être un enfant à la charge des parents- Avoir des revenus inférieurs aux barèmes d'aide sociale – Respecter les avoirs et biens permis

	PROGRAMME AIDE SOCIALE		PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI	PROGRAMME SOLIDARITÉ SOCIALE	
<b>PRESTATIONS ET ALLOCATIONS</b>	<p><b>Sans contrainte à l'emploi 708\$ ou 758\$</b> (6 mois de présence à l'aide et sans aide au logement).</p>	<p><b>Contraintes temporaires à l'emploi 708\$ + 148\$ = 848\$</b> 58 ans et +, rapport médical, enceinte de 20 semaines, enfant de moins de 5 ans ou un enfant handicapé, aidant naturel</p>	<p><b>Programme obligatoire pour les primo demandeurs 708\$</b> Aptes à l'emploi (sans contraintes à l'emploi) <b>3 mesures proposées: 38\$ ou 60\$/semaine</b></p>	<p><b>Prestation régulière 1 111\$</b> Avoir une reconnaissance d'une contrainte sévère à l'emploi</p>	<p><b>66/72 1 298\$</b></p>
<b>AVOIRS LIQUIDES ET BIENS PERMIS</b>	<p><b>Le jour de la demande</b> Avoirs liquides 0 887\$ / personne seule et 1319\$/ un couple 60 000\$ en REER ou REEE</p> <p><b>Une fois à l'aide</b> Avoirs liquides 1500\$ pour une personne seule et 2500\$ pour une famille</p> <p>Gains de travail permis : 200\$ personne seule/ 300\$ pour un couple</p> <p>Compte de développement individuel (CDI) 6 possibilités = 5000\$ par adulte</p> <p><b>Biens permis</b> Biens permis 1500\$ pour une personne seule et 2500\$ pour une famille Une maison jusqu'à une valeur nette de 164 458\$  Une voiture d'une valeur de 10 000\$</p>		<p><b>Le jour de la demande</b> Être admissible à l'aide sociale</p> <p><b>Une fois à l'aide</b> Avoirs liquides 1500\$ pour une personne seule et 2500\$ pour une famille</p> <p>Gains de travail permis : 200\$ personne seule/ 300\$ pour un couple <b>+ 20% de l'excédent</b></p> <p>Compte de développement individuel (CDI) 6 possibilités = 5000\$ par adulte</p> <p><b>Biens permis</b> Biens permis 1500\$ pour une personne seule et 2500\$ pour une famille Une maison jusqu'à une valeur nette de 164 458\$  Une voiture d'une valeur de 10 000\$</p>	<p><b>Le jour de la demande et une fois à l'aide sociale</b> 2500\$ / personne seule et de 5000\$ /famille 60 000\$ en REER ou REEE</p> <p><b>Une fois à l'aide</b> Avoirs liquides 2500\$ personne seule et 5000\$ pour une famille</p> <p>Gains de travail permis de 200\$ pour une personne seule / 300\$ pour un couple</p> <p>Compte de développement individuel (CDI) 6 possibilités = 5000\$ par adulte</p> <p>Avoirs liquides et biens permis total de 235 401\$ (indexé chaque année) Résidence, terrain, chalet, REER, REEE, argent reçu par succession, assurance-vie et indemnité de décès</p> <p><b>Biens permis 1500\$ personne seule et 2500\$ pour une famille</b> Une voiture d'une valeur de 10 000\$</p>	

<b>OBLIGATIONS ET COUPURES</b>	<p style="text-align: center;"><b>Coupure pour partage de logement</b> Sur Crédit d'impôt pour solidarité seulement</p> <p><b>100\$</b> - Enfant qui habite avec son père ou sa mère (sauf si le ou les parents reçoivent de l'aide sociale ou le maximum du Supplément de revenu garanti)</p> <p style="text-align: center;"><b>Autres coupures (Trop payé, dette, etc.)</b> 56\$,112\$ ou 224\$/mois</p> <p style="text-align: center;"><b>Contribution parentale/La vie maritale</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Pension alimentaire : 350\$ par enfant est conservé</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Entrevue obligatoire</b> Plan d'intégration; 12 mois, avec possibilité de 24 mois. <u>Recherche active d'emploi</u> 38\$/sem. <u>Formation et l'acquisition de compétences</u> 60\$/sem. 90\$/sem. cheffe de famille monoparentale <u>Habilités sociales</u> 38\$/sem.</p> <p>Pénalités (manquement au plan d'intégration) 1<sup>er</sup> manquement : 56\$/mois 2<sup>e</sup> manquement : 112\$/mois 3<sup>e</sup> manquement : 224\$/mois</p> <p style="text-align: center;"><b>Participation facultative : décision irrévocable</b> Avec des CTE (voir prog. Aide sociale) Une seule personne d'une famille avec un enfant de moins d'un an</p> <p style="text-align: center;"><b>Pension alimentaire : 350\$ par enfant est conservé</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Coupure pour partage de logement</b> Sur CIS seulement</p> <p style="text-align: center;"><b>Autres coupures ( Trop payé, dette, etc.)</b> 56\$,112\$ ou 224\$/mois</p> <p style="text-align: center;"><b>La vie maritale</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Pension alimentaire : 350\$ par enfant est conservé</b></p>
	<b>PRESTATIONS SPÉCIALES</b>	<p style="text-align: center;"><b>Prestations spéciales</b> Transport médical (paiement le moins onéreux), victime de violence, grossesse, diabète, prothèse, lunette. Incendie, décès.</p> <p style="text-align: center;"><b>Carnet réclamation</b> Soins dentaires : 12 mois Prothèse : 24 mois et remplacement 8 ans. Lunettes : 6 mois Examen de la vue : 12 mois</p>	<p style="text-align: center;"><b>Prestations spéciales</b> Transport médical (paiement le moins onéreux), victime de violence, grossesse, diabète, prothèse, lunette. Incendie, décès.</p> <p style="text-align: center;"><b>Carnet réclamation</b> Soins dentaires : 12 mois Prothèse : 24 mois et remplacement 8 ans. Lunettes : 6 mois Examen de la vue : 12 mois</p>

**Coupure \$ pour \$ pour le surplus des avoirs liquides au dernier jour du mois. Coupure de 2% pour l'excédent de biens permis. 90 jours pour une révision et 60 jours pour faire appel**

*Mise à jour janvier 2021*